Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ROUTE H144 VILLENEUVE -- LES EVOUETTES

Organisation de la circulation à la porte du Scex et intégration paysagère des dispositifs de bords de route

À l'occasion de sa quatrième séance qui s'est tenue le 9 novembre 2001, la Commission de coordination a affiné le principe des mesures d'accompagnement prévues à la porte du Scex et a approuvé les propositions pour l'intégration paysagère des équipements placés au bord de la chaussée (glissières, parois antibruit, clôtures à gibier).

La Commission de coordination a pris bonne note de la rédaction en cours du rapport d'impact sur l'environnement. Les études pour le développement durable contribuent à la concordance entre la H144 et les autres projets régionaux soumis à des processus décisionnels, sources de financement et délais différents. Une passerelle pour les cyclistes accrochée sous le viaduc de la H144 par-dessus le Rhône n'a pas été acceptée, en raison de son coût très élevé et des deux autres passerelles existant déjà à l'amont et à l'aval du futur viaduc; la construction de ce nouvel axe routier H144 améliorera déjà grandement le nombre et la sécurité des liaisons cyclistes dans toute la région.

Une étude complémentaire a permis de mieux définir la problématique de la circulation à la porte du Scex, après la mise en service de la H144. La Commission souhaite des mesures favorisant tout à la fois le report maximal du trafic de transit sur le nouvel axe, tout en maintenant une liaison routière entre les habitants de la commune de Chessel et ceux des communes valaisannes voisines par la Porte du Scex.

Les éléments de protection latérale placés au bord de la H144 : les parois antibruits, les glissières, les parapets des ouvrages, les clôtures, ont fait l'objet d'une étude particulière visant une homogénéité du réseau et une insertion paysagère appropriée

sans entraver la perception des sites par l'usager de la route.

La mise à l'enquête publique du projet H144 est prévue en principe, en avril 2002, tant pour la partie vaudoise que valaisanne. Le Comité de pilotage réunissant les partenaires vaudois et valaisans se réunira le 8 février 2002 pour un examen final du projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 novembre 2001

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01, M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021 / 316 71 30 M. Henri Bovay, ingénieur au Service des routes, tél. 021 / 316 70 71